



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 23-10-2025 /

Dossier complet le : 22-10-2025 /

N° d'enregistrement : 007765/KK P

1 Intitulé du projet

Demande d'Autorisation de Recherches Minières "Bagot-Mine0-05"

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

BAGOR

Raison sociale

S.A.R.L.

N° SIRET

99242261800015

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

OSTORERO

Prénom(s)

Nicolas

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
28. Exploitation minière, tous Dispositifs Dont Le Prelevement Est Superieur Ou Egal A 30 M3 Par Heure Deau De Mer	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☒ Oui ☐ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la recherche d'un gisement aurifere alluvionnaire situe dans les lits majeurs de la Crique Grand Bagot et de criques affluentes sans nom, dans un secteur faisant l'objet de travaux d'orpaillage illegaux depuis plusieurs mois. Sur la base d'une etude bibliographique, cartographique et technique, ce secteur de recherche a egalement ete pressenti comme pouvant receler un potentiel aurifere a caractere economique. La campagne de travaux programmee s'appuiera sur celle qui est actuellement realisee par la societe TOUK'OR dans l'ARM «Grand Bagot TOUKOR» situe immediatement en aval dans le bassin versant de la Crique Grand Bagot (les perimetres de l'ARM «Grand Bagot TOUKOR» et de la demande d'ARM «Bagot-MineO-05» sont limitrophes). Les deux societes soeurs mutualiseront leurs moyens. Les travaux de recherche consisteront en une campagne de prospection mecanisee engagee a l'aide d'une pelle excavatrice de 22 tonnes qui sera acheminee sur place par l'intermediaire de layons de penetration secondaires cumulant un lineaire d'environ 4,96 km (lineaire mesure a partir de la limite aval du perimetre de recherche demande) qui partiront du lavon de prospection amenee par la societe TOUK'OR dans le projet d'ARM «Grand Bagot

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif de mettre en evidence l'existence physique d'un gisement aurifere alluvionnaire situe dans les lits majeurs de la Crique Grand Bagot et de criques affluentes sans nom, dont l'exploitation serait economiquement rentable. Le perimetre de recherche sollicite se trouve dans le bassin versant de la Crique Bagot ou l'orpaillage illegal prolifere rapidement depuis plusieurs mois. La societe BAGOR combinera son action avec la societe TOUK'OR, qui detient l'ARM «Grand Bagot TOUKOR». Cette action combinee entend participer avec d'autres societes minières et les Autorites au programme d'eradication de l'orpaillage illegal dans le bassin versant de la Crique Bagot.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Une pelle excavatrice de 22t et une équipe de prospection composée de 5 personnes seront acheminées sur place par l'intermédiaire de la création de layons de pénétration secondaires cumulant un linéaire d'environ 4,96 km. La pelle excavatrice progressera dans la zone d'étude en ouvrant un layon de prospection et 28 profils-puits. Sur les différents traces empruntées le nombre total de points de franchissement sera de 8. Ces huit points de franchissement seront aménagés en disposant des troncs en radier dans l'axe du lit mineur. Après franchissement, les troncs qui n'auront pas été en contact avec le fond du lit mineur seront retirés. Des travaux de reconnaissance préalable permettront de positionner les profils-puits à l'intérieur des méandres des criques pour réduire le nombre de points de franchissement à ceux strictement nécessaires à la progression des travaux de prospection. Le personnel sera logé sur le camp provisoire construit par la société soeur TOUK'OR dans le périmètre de l'ARM «Grand Bagot TOUKOR». Pour des raisons de sécurité (travailleurs isolés) ce camp est d'ores-et-déjà équipé d'une drop zone. Cette drop zone permettra le ravitaillement de l'équipe de travail. Le carburant livré sera entreposé dans une cuve à double paroi.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La technique de fonçage en lignes transversales par rapport à l'axe du flat permet de définir les limites physiques d'un gisement alluvionnaire ainsi que toutes ses caractéristiques intrinsèques. La maille de recherche adoptée sera de 300 x 25 m. Les puits foncés auront une surface moyenne de 4 m² et une profondeur oscillant entre 2 m et 3 m. Tous les puits seront systématiquement rebouchés en respectant la stratigraphie originale des couches du sous-sol et régales en surface après prélèvements des échantillons. La plage minéralisée englobera l'ensemble des puits à teneur moyenne et bonne.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Note de la DEAL sur la procédure d'ARM du 28 décembre 2016. Articles L.121-1 et L.162-10 du Code minier. Articles L.214-3 et L.214-1 à L.214-6 du Code de l'environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie de l'ARM correspondant a un perimetre de forme libre Lineaire de layons de penetration secondaires Lineaire de layons de prospection Nombre de profils-puits	(299.90, ha) (4.96, km) (8.23, km) (28, profils-puits)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de ROURA approuve le 19/02/2020. Le projet se trouve en zone Nf.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le projet se situe en zone 3 du SDOM.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Commune de ROURA. Le perimetre demande est localise a plus de 50 kilometres du littoral atlantique.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Le projet est situe dans le Parc Naturel Regional de Guyane (FR8000040) au sein d'une zone forestiere de developpement durable.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La zone de travaux de prospection n'est pas concernée par l'emprise cartographique du PPRI de la commune de ROURA.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRI approuvé pour la commune de ROURA le 05/09/2002 et révisé le 26/01/2012.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet nécessite de l'eau uniquement pour la vaisselle et l'hygiène du personnel (5 employés). Le besoin en eau est estimé à 20L par personne et par jour. L'eau de pluie collectée sur le camp provisoire de la société TOUK'OR sera stockée en quantité suffisante pour répondre aux besoins du personnel (vaisselle et hygiène).
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	L'impact sur le milieu terrestre se resumera a la creation des layons d'accès et en l'ouverture des 28 profils-puits. Cela entrainera le debroussaillage sommaire d'arbres d'un diamètre inferieur a 30 cm qui occasionnera la degradation ponctuelle d'habitats pour la faune et la flore. L'impact sur le milieu aquatique se resumera a 8 points de franchissement de bief (destruction de zones de
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Pour la creation des layons et des puits, le projet engendrera un léger defrichage ne concernant que des arbres de petite taille dont le diamètre au pied est inferieur a 30cm. Seule la vegetation de sous-bois sera defrichee, de sorte que la canopee forestiere gardera son integrite. Le personnel sera logee sur le camp provisoire de la societe soeur TOUK'OR localise dans l'ARM «Grand
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Les déplacements seront du fait de la pelle excavatrice qui progressera et operera dans la zone d'etude.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le bruit sera genere par la pelle excavatrice qui operera de 7h a 16h.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	La pelle excavatrice en action generera des vibrations en surface du sol dans un faible rayon d'action. Le projet dans son ensemble induira des vibrations de faible intensite.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Les emissions lumineuses seront tres faibles et limitees aux besoins du personnel sur le camp provisoire (5 personnes).
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les rejets dans l'air seront du fait des gaz d'echappement de la pelle excavatrice qui repond aux normes CE.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Les eaux de vaisselle et eaux de toilette seront rejetees dans le milieu naturel en faible quantite (5 personnes).
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Crique Grand Bagot.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le projet generera la production de DIB (Dechets Industrielles Banals) de types plastiques (emballages) et de DIS (Dechets Industriels Speciaux) de type cartouches de graisse, filtres, etc., qui seront systematiquement conditionnes avant d'etre evacues a chaque rotation logistique.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Zone isolee, le paysage ne sera pas susceptible d'etre impacte lors de la phase de travaux. Les travaux se feront sous couvert forestier. En cas de decouverte fortuite de vestiges archeologiques, les travaux seront immediatement arretes et les services archeologiques informes.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

La présente demande d'ARM se situe en zone 3 du SDOM, dans un espace où la prospection et l'exploitation minière sont autorisées. Le projet sera en adéquation avec l'Orientation Fondamentale OF 3 du SDAGE 2022-2027, Orientation 3.1 « Limiter l'impact des activités minières sur les masses d'eau », sur la base du respect des Dispositions 3.1.1 à 3.1.6. La création de layons de pénétration secondaires et de layons de prospection fera l'objet d'une Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau. Le franchissement des biefs fait l'objet d'une Déclaration et d'une Autorisation de la Police de l'Eau au titre des Articles L.214-1 à L.214-6. Les incidences et les mesures compensatoires y seront décrites.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet a été adapté au contexte environnemental local. L'équipe de prospection sera logée sur le camp provisoire de la société sœur TOUK'OR localisée dans l'ARM « Grand Bagot TOUKOR ». Ce camp dispose d'ores-et-déjà d'une DZ pour la logistique aéroportée. Aucun nouveau campement ni aucune nouvelle DZ ne seront construits et aucune déforestation connexe ne sera donc nécessaire. La progression de la pelle excavatrice se fera impérativement sous couvert forestier en ne dégageant que les arbres dont le diamètre sera inférieur à 30 cm (norme ONF). Les layons préexistants seront réutilisés autant que faire se peut. Les layons de pénétration et de prospection à créer seront réalisés en contournant systématiquement tous les arbres de plus de 30 cm de diamètre, sans aucun terrassement et sans aucun décapage de la terre végétale. Seule la végétation de sous-bois sera défrichée, de sorte que la canopée forestière gardera son intégrité. Tous les points de franchissement seront aménagés par un système en radier. Les puits de prospection seront réalisés systématiquement sur l'emprise des layons de prospection (la surface au sol d'un puits est de seulement 4 m²). Les déblais seront également stockés sur les layons de prospection de façon très temporaire avant rebouchage des puits. Ainsi aucune déforestation ne sera réalisée et aucun nouveau défrichage de la végétation de sous-bois ne sera nécessaire. Tous les puits seront comblés en respectant l'ordre des couches du sous-sol et regales en surface après la prise des échantillons. Tous les types de déchets seront conditionnés avant d'être évacués du site vers une décharge autorisée ou un centre agréé en fonction de leur nature lors de chaque rotation logistique. Un technicien minier supervisera les opérations et contrôlera toutes les

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet se trouve en zone 3 du SDOM. L'approche de la zone d'étude engendrera l'ouverture de layons d'accès dont la création répondra aux normes dictées par le service DGTM de la Police de l'Eau. Le franchissement des biefs correspondra aux exigences de la réglementation (Loi sur l'Eau). L'ouverture des profils de prospection n'engendrera qu'un faible défrichage en sous-bois. Il n'y aura pas d'impact résiduel post-travaux. Sur la base de tous les éléments de description fournis, il apparaît que ce projet minier ne nécessiterait pas de faire l'objet d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom OSTORERO

Prénom Nicolas

Qualité du signataire Gerant de BAGOR S.A.R.L.

À MATOURY

Fait le 23-10-2025 /

Signature du (des) demandeur(s)